

## Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique

**Modification substantielle des installations classées exploitées par la société  
MJ VALORISATION sur la ZI des Taillas à SAINTE-SIGOLENE**



**PJ n°68 – Montant des garanties financières**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. RAPPEL REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES .....</b>	<b>3</b>

## 1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

La législation des installations classées prévoit, pour certaines catégories d'installations, que l'exploitation soit subordonnée à la mise en place de garanties financières. Il s'agit d'un engagement écrit d'un établissement de crédit ou d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant dans certains cas de figure problématiques, ceci afin d'éviter que des travaux importants ne restent à la charge de la collectivité publique.

L'obligation de constitution de garanties financières ne s'applique pas lorsque le montant de ces garanties financières est inférieur à 100 000 €.

La proposition de calcul de l'exploitant doit être transmise au préfet.

Les modalités de calcul des garanties financières figurent à l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2012.

## 2. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

Le calcul des garanties financières pour le site exploité par la société MJ VALORISATION, localisé ZI Les Taillas sur la commune de Sainte-Sigolène, est effectuée en PJ n°60 du présent dossier de demande d'autorisation.

## 3. MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

**La proposition de montant de référence des garanties financières est de 141 622,33 € à la date du 10 octobre 2022.**

Selon l'article R516-1 du code de l'environnement, l'obligation de constitution des garanties financières s'applique lorsque le montant total des garanties financières est supérieur à 100 000 €.

Le montant proposé suite aux calculs est supérieur à 100 000 € : la société MJ VALORISATION est donc soumise à l'obligation de constitution des garanties financières.

La société MJ VALORISATION constituera le montant évalué pour les garanties financières conformément à la réglementation. Cette démarche sera finalisée suite à la validation du montant par le préfet.